

## CONSEIL SYNDICAL du 22.03.2023: COMPTE-RENDU

Le Conseil Syndical du Syndicat mixte, qui s'est réuni **le mercredi 22 mars 2023 à 14h30, salle du foyer des jeunes de Saint André sur Sèvre** a délibéré sur les points suivants :

*Date convocation par email : Le 13.03.2023*

### **- Préambule :**

Nomination du secrétaire de séance : Dany GRELLIER

Vérification du Quorum : OK

Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du **08.03.2023**

### *Etaient Présents :*

*Mesdames Sylvie RENAUDIN, Anne ROY*

*Messieurs Philippe ROBIN, Patrice LABAEYE, Thierry MAROLLEAU, Dany GRELLIER, Cyrille GUIBERT.*

*Etaient Absents : Mesdames Catherine POUPET, Marie-Pierre MISSIOUX, Messieurs Guillaume JEAN, Philippe MAUFRREY.*

*Etaient excusés : Madame Bérangère SOULARD, Messieurs Antoine ORAIN, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, David CHARBONNEAU, Mission tourisme, Conseil départemental des Deux-Sèvres, François EPINARD, Service Culture, Conseil Départemental de la Vendée et Benoit SAMSON, conseiller aux décideurs locaux du Pays du Bocage bressuirais.*

*A assisté également : Madame Véronique BERTHOMIER Conseil départemental des Deux-Sèvres,*

*Nombre de membres en exercice : 12*

*Nombre de membres présents : 7*

## A- ANIMATIONS

### LANDSCAPEGAME : Choix entreprise pour création teaser

La société Fortress Adventure a été retenue pour mettre en place le nouveau concept de jeu : Landscapegame au château et qui fait suite aux propositions de feuille de route (2022.2026) autour du concept « Le château des enfants » en optant pour une animation permanente dans un esprit d'aventure grandeur nature. (jeu en famille). Une communication de ce nouveau jeu est prévue.

Des sociétés de com pour le teaser ont été sollicitées comme suit :

TEASER/PROD VISUELS	16/9	Arthur Jarry		
Teaser Film de 45 sec à 1.30min.	6942 € TTC (version web et cinema)	1650 € TTC (850 € TTC si version web seule)		
<b>Choix Retenu</b>				
	version courte cine 20sec version web 45sec format 16:9 et 9:16 video 4K HD	Version courte cine 30sec Version web 1,30min video 4K HD		Version courte 50sec. Pour cine et web Format 16:9 video 4K HD
	Jérémy Gaborit Videaste 749,40€ TTC (version web et cinema)	Medhi Media 1872 € TTC (1680 € TTC si version web seule)		Vision d'aventure 1103,39 € TTC
	Version courte 50sec. Pour cine et web Format 16:9 video 4K HD	Version courte cine 45sec Version web 45sec : 16:9 et 1:1 ou 4/5è video 4K HD		Version courte cine 30sec Version web 30sec : video 4K HD

### Proposition retenue

Les membres présents du conseil syndical décident de valider l'entreprise **Vision d'aventure** d'un montant de 1103.39€ pour la création d'un teaser pour faire la promotion du Landscapegame. Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

## LANDSCAPEGAME : Demande subvention FEADER/GAL NORD Deux-Sèvres

Pour rappel, la société Fortress Adventure a été retenue pour mettre en place le nouveau concept de jeu : Landscapegame au château et qui fait suite aux propositions de feuille de route (2022.2026) autour du concept « Le château des enfants » en optant pour une animation permanente dans un esprit d'aventure grandeur nature. (jeu en famille)

Montant validé pour 2023 (création scénario, fabrication matériels, installation sur site et formation) : 16 830 € HT, soit 20 196 € TTC.

Avec montant de création nouveau scénario Année n+1 et modification jeu in situ : 3 000 € HT

Une pré-demande d'aide FEADER a été déposée au GAL Nord Deux-Sèvres au titre du Programme de Développement Rural du Poitou-Charentes (Mesure 19 Programme Leader Nord Deux-Sèvres) avec une sollicitation d'aide de 80% du projet global (y compris budget com). Une demande d'aide complète sera déposée auprès du GAL Nord Deux-Sèvres si le Comité de Programmation prend la décision de sélectionner et de retenir ce projet.

COMMUNICATION LANDSCAPE GAME	Depenses	Dépenses
Entreprises retenues	Montant € HT	Montant € TTC
Collines FM/spots radio	545,56 €	654,67 €
Alouette FM/digitale	1 500,00 €	1 800,00 €
Universelle/créa	240,00 €	240,00 €
Impression creative/impression	326,00 €	391,20 €
Teaser Vision d'aventure	1 103,39 €	1 103,39 €
	<b>3 714,95 €</b>	<b>4 189,26 €</b>
Landscape game, création	16 830,00 €	20 196,00 €
Landscape game, com	3 714,95 €	4 189,26 €
<b>Budget Total</b>	<b>20 544,95 €</b>	<b>24 385,26 €</b>

## BUDGET PRÉVISIONNEL

DÉPENSES	Montant HT
Installation du landscape game dans le château	16 830,00 €
Documents de communication	3 714,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 544,95 €</b>
Dépenses éligibles Leader	20 544,95 €

RECETTES	Montant
Autofinancement	4 108,99 €
FEADER estimatif	16 435,96 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 544,95 €</b>

### *Proposition retenue*

Les membres présents\* du conseil syndical décident de déposer une demande de subvention via le FEADER/GAL Nord Deux-Sèvres pour la création du Landscapegame de la société Fortress Adventure ainsi que le plan de com s'y afférant (cf. Tableau ci-dessus).  
Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- Messieurs Philippe Robin et Dany Grellier ne participent pas ni au débat, ni au vote.

## B- PERSONNEL/ADMINISTRATION/GESTION

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

#### Approbation du compte administratif 2022

Sous la prise de présidence par **Monsieur Dany GRELLIER** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sylvie RENAUDIN, Présidente du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, comme suit,

#### BUDGET PRIMITIF 2022

INVESTISSEMENT RECETTES PREVU	INVESTISSEMENT DEPENSES PREVU
<b>458 980.33</b>	<b>458 980.33</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES PREVU	FONCTIONNEMENT DEPENSES PREVU
<b>276 490 €</b>	<b>276 490 €</b>

1° Lui donne acte de la présentation faite du **compte administratif 2022**, lequel, peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

INVESTISSEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT
----------------	----------------	----------------	----------------

DEPENSES EMIS	RECETTES EMIS	DEPENSES EMIS	RECETTES EMIS
362 246.29 €	382 848.30 €	245 204.50 €	270 789.38 €

L'exécution budgétaire de l'année 2022 se solde par :

- un excédent de la section de fonctionnement de : **25 584.88 €**
- un excédent de la section d'investissement de : **20 602.01 €**

2° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, Madame la Présidente ayant quitté la salle pour ce vote.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

### **Approbation du Compte de Gestion 2022 dressé par Mr SERRE DE LOURTIUX, receveur.**

#### **Le Conseil Syndical,**

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

**Fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.**

## **Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du Syndicat Mixte du Château de Saint Mesmin**

#### **Le Conseil Syndical,**

Après avoir examiné le Compte Administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE						
						2022
Le conseil syndical	réuni sous la présidence de		Madame Sylvie RENAUDIN			
	Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice					2022
	Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement					2022
	Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :					
	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	CA	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2021		2022	2022	REALISER	COMPTE POUR
	R001 du BP inv. 2021					L'AFFECTATION
	002 du BP fonct. 2021					DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	114 243,95 €		20 602,01 €	26 500,00 €		134 845,96 €
FONCT	46 488,91 €		25 584,88 €	Recettes		72 073,79 €
<p>Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,</p> <p>Décide d'affecter le résultat comme suit :</p>						
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12 2022</b>			<b>72 073,79 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)						0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>						
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)						
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)						72 073,79 €
Total affecté au c/ 1068 :						
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>			<b>31/12 2022</b>			<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)						

## PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2023

L'exercice comptable 2023 s'établit du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023. Les participations pour 2023 seront les suivantes :

**Suite à l'envoi du budget au SGC et en Préfecture, il s'est avéré que le passage en M57 peut générer des dépenses au 020 et 022 (dépenses imprévues) qu'à condition d'avoir délibéré sur le règlement budgétaire financier, ce qui n'est pas notre cas. En accord avec Monsieur Benoit Samson, les dépenses imprévues ont donc été transférées dans des articles existants :**

**022 (fonctionnement) : vers le 65888**

**020 (investissement) : vers le 21351**

## BP FONCTIONNEMENT 2023

DEPENSES FONCTIONNEMENT	2023	RECETTES FONCTIONNEMENT	2023
<b>Chap 011 Charges à caractère général</b>	<b>131 720,00 €</b>	<b>70 Ventes de produits</b>	<b>132 000,00 €</b>
60- Achats et variations stocks	43 000,00 €	7062 : Redevances à caractère culturel	89 500,00 €
61- Autres charges extérieures	41 600,00 €	7078 : Autres marchandises	41 000,00 €
62- Autres charges extérieures	47 070,00 €	7083 : Location	1 500,00 €
63 - Impôts taxes et versements	50,00 €		
<b>Chap 012 Charges de personnel</b>	<b>135 310,00 €</b>		
63 - Impôts taxes et versements	1 820,00 €		
64 - Charges de personnel	133 490,00 €	<b>74 Dotations, subventions et participations</b>	<b>120 000,00 €</b>
65 - Autres charges de gestion courante	51 482,39 €		
<b>Chap 042 Transferts entre section</b>	<b>5 561,40 €</b>	7473 Participations statutaires Départements	<b>60 000,00 €</b>
68 - Dotations aux amortissements	5 561,40 €	<b>Conseil Départemental de la Vendée</b>	<b>30 000,00 €</b>
<b>22- dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>	Fonctionnement :	30 000,00 €
<b>Sous total fonctionnement</b>	<b>324 073,79 €</b>	Investissement	0,00 €
		<b>Conseil départemental des Deux Sèvres</b>	<b>30 000,00 €</b>
		Fonctionnement :	30 000,00 €
		Investissement :	0,00 €
		7475 Participations statutaires Groupements de collectivités	<b>15 000,00 €</b>
		<b>Comm. d'agglomération Boc. Bressuirais</b>	<b>7 500,00 €</b>
<b>Chap 023, Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Com.de Communes Pays de Pouzauges</b>	<b>7 500,00 €</b>
<b>Sous total</b>	<b>0,00 €</b>	74888 Autres attributions et participations	<b>45 000,00 €</b>
		<b>Sous total fonctionnement</b>	<b>252 000,00 €</b>
		002 Résultat de fonctionnement reporté	<b>72 073,79 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>324 073,79 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>324 073,79 €</b>

**Demande d'informations : SEOLIS pour la modification de puissance du compteur actuel.**

## BUDGET INVESTISSEMENT 2023

INVESTISSEMENT DEPENSES 2023	RAR 2022	BP2023	TOTAL 2023	INVESTISSEMENT RECETTES 2023	RAR 2022	BP 2023	TOTAL 2023
<b>Progr. 1029: Cour intérieure (urgence 2)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>FEDER/GAL Nord deux-Sèvres (2158)</b>		<b>15 200,00 €</b>	<b>15 200,00 €</b>
2031 : Frais études et de recherche		15 000,00 €	15 000,00 €	1321 : Autres subventions		15 200,00 €	15 200,00 €
2313 : Constructions		45 000,00 €	45 000,00 €				
<b>Progr. 1030: Corps de ferme aménagement</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Entretien château (2135)</b>		<b>4 939,00 €</b>	<b>4 939,00 €</b>
2031 : Frais études et de recherche		50 000,00 €	50 000,00 €	1321 : Autres subventions Etat/Drac		4 939,00 €	4 939,00 €
<b>20: Immobilisations incorporelles</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>3 000,00 €</b>				
205 : Concessions et droits similaires, brevet licences, marques....		3 000,00 €	3 000,00 €				
<b>21: Immobilisations corporelles</b>	<b>26 500,00 €</b>	<b>60 709,54 €</b>	<b>87 209,54 €</b>	<b>R 001 : Solde d'exécution reporté</b>		<b>134 845,96 €</b>	<b>134 845,96 €</b>
21351 : Installations générales, bât. Publics	20 000,00 €	14 209,54 €	34 209,54 €				
2158 : Autres installations techniques	5 000,00 €	16 000,00 €	21 000,00 €				
21838 : Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €	<b>10 Fonds divers</b>		<b>39 663,18 €</b>	<b>39 663,18 €</b>
21848 : Mobiliers	500,00 €	15 500,00 €	16 000,00 €	10222 : FGTV (budget 2020)		39 663,18 €	39 663,18 €
<b>020 dépenses imprévues</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Dépenses imprévues		0,00 €	0,00 €	1641 : Emprunts			0,00 €
<b>16 Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>041 Opérations patrimoniales</b>		<b>5 561,40 €</b>	<b>5 561,40 €</b>
1641 : Emprunts			0,00 €	<b>040 : Transfert entre section</b>		<b>5 561,40 €</b>	<b>5 561,40 €</b>
				Amortissements		5 561,40 €	5 561,40 €
<b>041 Opérations patrimoniales</b>							
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>26 500,00 €</b>	<b>173 709,54 €</b>	<b>200 209,54 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2023</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 209,54 €</b>	<b>200 209,54 €</b>

**Rencontre le 31.03.2023 : CAUE 79 (aménagement corps de ferme/cahier des charges pour maîtrise d'œuvre), prise de contact avec le CAUE 85.**

## C- DIVERS

### ECOPATURAGE

Lors de l'ébauche du projet de développement du château et de ses abords, il avait été abordé l'écopastoralisme pour valoriser les extérieurs.

#### Valoriser les extérieurs

En lien avec « Le château des enfants »



##### L'éco-pastoralisme

- Entretien des espaces verts difficilement accessibles
- Intérêt en terme d'image
- Démarche durable et écologique
- Permettra par la suite de trouver une fonction à cet espace

##### Créer un parcours ludique, sportif et sécurisé : une offre qualifiante en toute autonomie

Possibilité d'aménager des passerelles et un parcours autour et dans les arbres, avec des cabanes, des tyroliennes, des éléments de découvertes (en complément de la visite).

Diversification : chasse aux trésors, ateliers...

Sous réserve de la qualité et la taille des arbres (une fois la parcelle défrichée) ainsi qu'après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

##### Création d'un jardin d'inspiration médiévale :

(en remplacement des carrés actuels)

- Public cible : adultes, enfants, locaux ...
- Attractivité : activités pédagogiques, marchés aux plantes, image positive, développement boutique...
- Mise en œuvre : association/passionnés du jardin ou RH propre

12



Un professionnel a été contacté à ce sujet.

Monsieur Sébastien BRIN, basé à Sèvremont s'est présenté au château et voici son offre pour les douves du château :

- Réalisation d'un parc en eco-pâturage avec pose d'une clôture (200ml) en châtaignier et grillage ovin et porte d'accès : 2 526 € HT, soit 3 031.20€ TTC
- Entretien annuel : 907 € HT, soit 1 088.40€ TTC (proratisé en fonction du temps d'installation des animaux (chèvres et moutons))

#### **Proposition retenue**

Les membres du conseil syndical acceptent de mettre en place dans les douves du château de l'écopastoralisme avec la société de Monsieur Sébastien BRIN.

Ils laissent Madame la Présidente signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**FIN DE SEANCE, à 15H45**